

JVS MAIRISTEM – RENOUELEMENT CERTIFICAT ELECTRONIQUE 2023 - 2026
Pôle Direction

Le Maire de MALAUCENE (Vaucluse)

Vu le code général des Collectivités Territoriales,

Vu les délibérations n° 27 du 11 juin 2020, n° 80 du 28 juillet 2020, n° 163 du 30 septembre 2021 et n° 99 du 17 mai 2022 du conseil municipal donnant délégation à Monsieur le Maire en application des dispositions de l'article L 2122-22 du CGCT

Vu la nécessité pour le pôle direction et le pôle population de la Commune de Malaucène de pouvoir dématérialiser les actes administratifs et les documents comptables,
Vu la proposition présentée par JVS MAIRISTEM domiciliée 7. Espace Raymond Aron à Chalons en Champagne (51)

DECIDE

Article 1 : d'accepter la proposition de renouvellement des certificats électroniques présentée par JVS MAIRISTEM domiciliée 7. Espace Raymond Aron à Chalons en Champagne (51) pour dématérialiser les actes administratifs et les documents comptables et ce pour :

	Montant HT	Montant TTC
Renouvellement certificat électronique exécutif pour trois ans (16/10/2023 – 15/10/2026)	255.00 €	306.00 €
Renouvellement certificat électronique agent pour trois ans (16/10/2023 – 15/10/2026)	255.00 €	306.00 €
Renouvellement certificat électronique agent pour trois ans (16/10/2023 – 15/10/2026)	255.00 €	306.00 €
Forfait prise en charge administrative – 3 certificats	210.00 €	252.00 €
Sérénité pour certificat certinomis exécutif 3 ans - 3 certificats	225.00 €	270.00 €
TOTAL	1200.00 €	1 440.00 €

Article 2 : Madame la Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution de la présente décision

Article 3 : Ampliation de la présente décision sera transmise à :

- Monsieur le Préfet de Vaucluse
- Madame le Trésorier Principal de Carpentras

Et notifiée à la Société JVS

Malaucène, le 31 juillet 2023

Monsieur le Maire

F.TENON

Qui certifie sous sa responsabilité que les formalités de publicité
ont été effectuées et que la décision a été transmise en préfecture

Pièces annexées : 3



Publiée le 24 novembre 2023